



Brécey, le 01 Mars 2003

Tous les membres de
la communauté de commune

POUR INFORMATION

Monsieur le Conseiller Général,

B.A. remercie les conseillers généraux qui ont bien voulu agir pour que le dossier de la MAPAD-Brécey puisse, enfin, recevoir un réel début de traitement.

Il reste à rétablir entièrement les pensionnaires de la MAPAD-Brécey dans leurs droits, ce qui passe bien sûr par l'analyse des raisons qui ont conduit la MAPAD-Brécey, à procéder aux plus fortes augmentations repérées dans les maisons de retraite du département, (25 à 30 %) lorsqu'elle n'a connu à cette date aucune amélioration notable et que, d'ailleurs depuis Janvier 2002 les prestations semblent au contraire évoluer négativement.

Vous remerciant par avance de votre concours nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations

Le Président de B.A.

Yves LANGE

Bocage Avenir

P.J. : Bulletin BA n° 11 distribué aux habitants du canton

Copie : Membres de la communauté de communes de Brécey.



Brécey autrement communique «Politique des personnes âgées»

Bulletin n° 11

FEVRIER 2003 : UNE PREMIERE ET GRANDE VICTOIRE DE B.A.

Grâce à son action vigoureuse, résolue et courageuse (B.A a dû affronter des violences verbales, écrites et même physiques), B.A. a pu obtenir que les personnes âgées dépendantes de la M.A.P.A.D. - BRECEY soient enfin rétablies dans leurs droits. En effet, le Conseil Général vient de décider de leur attribuer une compensation pour les fortes augmentations de tarif - compensation de l'ordre de 1.800 euros en moyenne, soit environ 12.000,00 Francs ou encore un million deux cents mille anciens francs. ou plus selon la gravité du dommage.

=====
: Ce n'est pas rien - C'est une première grande victoire :
:=====
:

le Conseil Général

- Désavoue les affirmations solennelles et publiques du Président de la MAPAD Brécey qui n'a cessé de nier l'importance de ces augmentations.

OUI, la MAPAD Brécey a procédé en Janvier 2002 à des augmentations exorbitantes,

OUI Brécey-Autrement a eu l'audace de dire LA VERITE.

Brécey-Autrement remercie les Conseillers Généraux courageux qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que ce dossier sorte enfin de sa situation de blocage.

- Confirme le dommage subi par les pensionnaires de la MAPAD en leur attribuant un dédommagement.

=====
: LE COMBAT N'EST PAS TERMINE :
:=====
:

Le dédommagement est certes acquis. Mais il ne compense, dans le meilleur des cas étudiés que les 10 premiers mois de 2002. A compter de Novembre 2002, les pensionnaires continuent donc à subir de plein fouet les augmentations décidées en Janvier 2002. CELA RESTE INSUPPORTABLE -

Nous vous tenons informés et vous assurons que Brécey-Autrement ne cessera jamais de défendre nos grands aînés si injustement traités.